
ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX GUIDE DU FUTUR ÉTUDIANT

Le Cégep de Saint-Hyacinthe vous souhaite la bienvenue!

En vous inscrivant au Cégep de Saint-Hyacinthe, vous avez choisi un établissement offrant une qualité d'enseignement et de vie exceptionnelle. Votre réussite est au cœur de notre mission. Tout au long de votre séjour, nous veillerons à ce que votre intégration et votre cheminement scolaire se déroulent avec succès. L'équipe vous offre plusieurs services adaptés afin que votre expérience en terre québécoise soit des plus enrichissantes.

Faites de votre passage au Cégep une expérience inoubliable et un tremplin pour votre avenir!

CE GUIDE EST UN OUTIL DE RÉFÉRENCE QUE VOUS DEVEZ LIRE DÈS LA RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE D'AVIS D'ADMISSION. VOUS Y TROUVEREZ PLUSIEURS RÉPONSES À VOS QUESTIONS.

LES ÉLÉMENTS EN ORANGE SONT DES ÉLÉMENTS ESSENTIELS À FAIRE/SAVOIR.

AJOUTEZ-NOUS SUR [FACEBOOK](#) !

Site web : www.cegepsth.qc.ca/EtudiantsInternationaux

Instagram : <https://www.instagram.com/cegepsth/>

YouTube : <https://www.youtube.com/user/CEGEPSTH>

**LES ACTIONS À POSER ET LEURS DÉLAIS SONT INDIQUÉS DANS LA FICHE MÉMO JOINTE À CE GUIDE.
MERCİ D'EN PRENDRE CONNAISSANCE.**

TABLE DES MATIÈRES

1. QUI DOIS-JE CONTACTER ET QUAND?	3
A) AVANT VOTRE ARRIVÉE AU QUÉBEC :	3
B) APRÈS VOTRE ARRIVÉE AU QUÉBEC ET PENDANT VOTRE PARCOURS SCOLAIRE : ..	3
2. PREMIÈRES ACTIONS À POSER : LES AUTORISATIONS À OBTENIR	3
C) ÉTUDIANTS MINEURS	5
D) DÉMARCHES POUR ÉTUDIER AU QUÉBEC :	5
E) PERMIS D'ÉTUDES - COMMENT FOURNIR VOS EMPREINTES DIGITALES ET VOTRE PHOTO6	
F) PERMIS D'ÉTUDES - LE PERMIS STAGE COOP	6
G) PERMIS D'ÉTUDES - VISITE MÉDICALE	6
H) ÉTUDIANTS ÉTRANGERS : RESTRICTIONS ET EXEMPTIONS EN MATIÈRE DE VOYAGE8	
4. LES ACTIONS À POSER EN LIEN AVEC VOTRE CHEMINEMENT	9
A) INSCRIPTION AU PORTAIL OMNIVOX	9
B) PHOTO	11
.....	12
C) TEST DE CLASSEMENT EN ANGLAIS	12
D) CHOIX DE COURS ET RÉCUPÉRATION DES HORAIRES	13
E) PAIEMENT DES DIFFÉRENTS FRAIS	13
F) L'ASSURANCE-MALADIE	14
G) LES ÉTUDIANTS À BESOINS PARTICULIERS	15
5. LES ACTIONS À POSER EN LIEN AVEC VOTRE ARRIVÉE ET INSTALLATION	16
A) LE LOGEMENT	16
B) LE TRANSPORT	18
C) ACCUEIL DES ÉTUDIANTS	18
D) DOCUMENTS À APPORTER LORS DE L'ACTIVITÉ D'ACCUEIL	18
ANNEXE - REMBOURSEMENT DES FRAIS	19

1. QUI DOIS-JE CONTACTER ET QUAND?

Vous avez à votre disposition toute une équipe pour vous soutenir, profitez-en! Afin de faciliter les communications, voici les personnes-ressources avec lesquelles vous serez en relation. **La communication est la clé de votre succès.**

A) AVANT VOTRE ARRIVÉE AU QUÉBEC :

Ces deux personnes pourront vous guider à vous préparer pour votre arrivée au Cégep de Saint-Hyacinthe.

Jean-Sébastien Cousineau, directeur du recrutement et développement international, peut répondre à vos questions en lien avec les démarches administratives (permis, CAQ, visa, etc.) et les questions en lien avec l'**immigration**.

Virginie Compagnat, technicienne à la mobilité internationale, pourra vous aider pour les questions en lien avec le portail (accès, actions et informations variées). Elle pourra également vous guider pour vos questions concernant les logements, le transport, la ville de Saint-Hyacinthe ou autres. Elle vous redirigera vers les bonnes personnes au besoin.

Vous pouvez joindre Jean-Sébastien ou Virginie à l'adresse courriel suivante :
international@cegepsth.qc.ca

Le **suivi financier** des frais afférents et de scolarité sera assuré par le **Service des finances, droits et frais étudiants**. Ils communiqueront avec vous par courriel ou par MIO (*messagerie interne du Cégep*).

B) APRÈS VOTRE ARRIVÉE AU QUÉBEC ET PENDANT VOTRE PARCOURS SCOLAIRE :

Accueil et intégration

Votre accueil et intégration au Cégep et dans la société québécoise seront pris en charge par un conseiller à l'international. Vous pouvez écrire à l'adresse courriel suivante si vous avez des questions en lien avec votre accueil et votre intégration parmi nous : international@cegepsth.qc.ca

Cheminement scolaire

Le suivi de votre cheminement scolaire est assuré par votre aide pédagogique individuelle (API). Pour les questions sur votre programme, vos cours, votre cheminement, etc., vous devrez prendre rendez-vous avec cette personne.

2. PREMIÈRES ACTIONS À POSER : LES AUTORISATIONS À OBTENIR

Après avoir reçu la lettre d'admission, vous devez entreprendre plusieurs actions. **Les démarches liées à l'obtention de vos autorisations d'études au Canada sont complexes et longues. Il est de VOTRE responsabilité de les effectuer pour vous assurer d'avoir vos documents en temps requis.** Le Cégep n'a aucun accès ni aucun droit sur vos dossiers d'immigration.

Voici deux vidéos sur les démarches d'immigration :

<https://www.youtube.com/watch?v=Q8m3CAZ-Xew>

<https://youtu.be/105s3d6an5k>

Trois démarches importantes

Commencez vos démarches dès que vous avez en main votre lettre d'admission du Cégep :

1. Connaître les conditions requises pour séjourner au Québec comme étudiant étranger
2. Faire une demande de sélection temporaire pour études au Québec
3. Faire une demande de permis d'études

Nous vous invitons à consulter le site web [Les cégeps du Québec](#), qui est un outil complet élaboré pour guider les candidats internationaux dans leur démarche. Dans la section [Admission et immigration](#), vous trouverez les étapes détaillées pour faire une demande d'admission au Cégep. Ce site se veut une banque d'information entourant tous les aspects du processus visant la poursuite d'études au Québec.

APRÈS L'ENVOI DE VOTRE LETTRE D'ADMISSION PAR LE CÉGEP, JEAN-SÉBASTIEN VOUS INVITERA À UN WEBINAIRE POUR VOUS EXPLIQUER TOUTES LES DÉMARCHES D'IMMIGRATION À PRÉVOIR.

Transmission des documents au ministère de l'Immigration

Vous pouvez déposer vos documents directement en ligne à via la plateforme [Arrima](#). Si vous transmettez vos documents par la poste, assurez-vous de toujours les envoyer par courrier recommandé.

Pour avoir le droit d'étudier au Canada, vous devez obtenir dans cet ordre :

- Le [Certificat d'acceptation du Québec](#) (CAQ)
- [Déterminez si vous avez besoin d'une autorisation de voyage électronique \(AVE\) ou d'un visa de visiteur](#) (la plupart du temps, l'AVE pour le visa est automatiquement délivré avec le permis d'études, mais vérifiez-le)
- Le [Permis d'études](#) et [Permis stage COOP](#) (programmes techniques seulement)
Veuillez suivre les liens Web pour plus d'informations.

Le code d'établissement d'enseignement désigné (EED) du Cégep est le suivant : O19359201564

C) ÉTUDIANTS MINEURS

Selon votre âge, vous pourriez avoir besoin d'un gardien au Canada le temps d'avoir atteint la majorité. **Il est possible de demander une émancipation.**

- *Voici les informations pour le Certificat d'acceptation du Québec :*
[CAQ enfants mineurs](#)
- *Voici les informations pour le permis d'études :*
[Permis d'études : lignes directrices enfants mineurs](#)

Attention : il est important que votre gardien/gardiennne habite à une distance raisonnable de la résidence et du Cégep.

D) DÉMARCHES POUR ÉTUDIER AU QUÉBEC :

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec pour le CAQ :

- Les démarches pour venir étudier au Québec
- Les démarches pour vivre et travailler au Québec après les études

[Séances d'information pour étudier au Québec](#)

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) pour le permis d'études (Ambassade de Dakar) :

Pour les étudiants provenant des pays : Burkina-Faso, Cameroun, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Sénégal, Tchad.

Ce guide vous aidera à remplir votre permis d'études :

[Guide 5269 - Présenter une demande de permis d'études](#)

E) PERMIS D'ÉTUDES - COMMENT FOURNIR VOS EMPREINTES DIGITALES ET VOTRE PHOTO

POUR QUI? [Déterminez si vous devez fournir vos données biométriques.](#)

Pour minimiser le risque de retards dans le traitement des demandes, IRCC émet les conseils suivants : présentez votre demande en ligne ou en personne à un centre de réception des demandes de visa (CRDV). **N'envoyez pas votre demande par la poste.**

DEMANDE EN LIGNE

À la réception de votre demande, IRCC vous enverra une lettre d'instructions par courriel à votre compte MonCIC pour la collecte des données biométriques. Suivez les instructions indiquées dans la lettre. Rendez-vous au [centre de réception des demandes de visa](#) (CRDV) le plus près de chez vous pour faire prendre votre photo et prélever vos empreintes digitales. **Vous n'êtes pas obligé d'aller à un CRDV situé dans votre pays si celui du pays voisin est plus proche. Imprimez une copie de la lettre d'instructions et apportez-la, ainsi que votre passeport ou tout autre titre de voyage, lorsque vous irez à l'un des points de service de collecte des données biométriques.**

Étudiants français : il y a 2 CRDV, l'un à Paris et l'autre à Lyon.

Prise de RDV : la prise de rendez-vous pour la collecte de données biométriques dans un centre de réception de demandes de visa (CRDV) est maintenant exigée dans plusieurs centres. **Vous devez vous référer au site Web du centre que vous aurez repéré pour vous renseigner sur les services offerts et les frais exigés avant de vous y rendre.**

F) PERMIS D'ÉTUDES - LE PERMIS STAGE COOP

POUR QUI? les étudiants en programme technique

En effet, vous aurez à réaliser des stages obligatoires faisant partie de votre formation. Par conséquent, vous devez obtenir un autre permis : le permis stage COOP.

La demande peut se faire en même temps que le permis d'études (cocher la case qui indique que vous devez réaliser un stage obligatoire), c'est le document *AVIS D'ADMISSION* qui en fait mention et qui doit être déposé comme document officiel.

G) PERMIS D'ÉTUDES - VISITE MÉDICALE

POUR QUI ? les étudiants dans les programmes suivants :

- Techniques de diététique
- Technologie d'analyses biomédicales
- Soins infirmiers
- Techniques d'éducation à l'enfance
- Techniques de laboratoire - spécialisation biotechnologies

Passer un examen médical n'est pas obligatoire pour étudier au Canada [sauf dans des cas spécifiques](#). Toutefois, pour travailler avec des enfants, des personnes âgées ou des personnes vulnérables, il est **obligatoire** au Canada de passer une visite médicale et en obtenir l'autorisation. Pour cela, **vous devez vous assurer de passer une visite médicale AVANT le dépôt de votre demande de permis d'études (et permis stage COOP).**

IL EST IMPORTANT DE COMPRENDRE QUE SI VOUS NE POSSÉDEZ PAS LES DOCUMENTS D'IMMIGRATION REQUIS POUR VOTRE INSCRIPTION AU CÉGEP, NOUS SERONS DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE VOUS INSCRIRE. IL N'Y A AUCUNE EXCEPTION POSSIBLE À CETTE CONDITION PUISQU'ELLE ÉMANE DIRECTEMENT DES LOIS

H) ÉTUDIANTS ÉTRANGERS : RESTRICTIONS ET EXEMPTIONS EN MATIÈRE DE VOYAGE

Pour pouvoir entrer au Canada à titre d'étudiant, vous devez satisfaire à trois exigences :

1. Vous devez être admissible en tant que voyageur entièrement vacciné, à moins d'être étudiant mineur (âgé de moins de 18 ans).
2. Vous devez avoir un permis d'études valide ou une lettre d'introduction pour le point d'entrée qui indique que votre demande de permis d'études a été approuvée, à moins que vous n'en ayez pas besoin.
3. Vous devez fréquenter un établissement d'enseignement désigné (EED).

L'agent des services frontaliers prendra la décision définitive quant à savoir si vous êtes admissible à titre de voyageur entièrement vacciné.

Référence : Site du Gouvernement du Canada - **Travailleurs étrangers et étudiants** (2 mai 2022)
<https://voyage.gc.ca/voyage-covid/voyage-restrictions/visiteurs-travailleurs-etudiants#etudiants>

Les restrictions et exemptions d'entrée au Canada peuvent changer suivant l'évolution de la situation. Il est de votre responsabilité de vous préparer pour assurer de respecter les exigences à votre arrivée.

Jusqu'au moment de votre départ, vous devez consulter régulièrement le site du Gouvernement du Canada.

4. LES ACTIONS À POSER EN LIEN AVEC VOTRE CHEMINEMENT

A) INSCRIPTION AU PORTAIL OMNIVOX

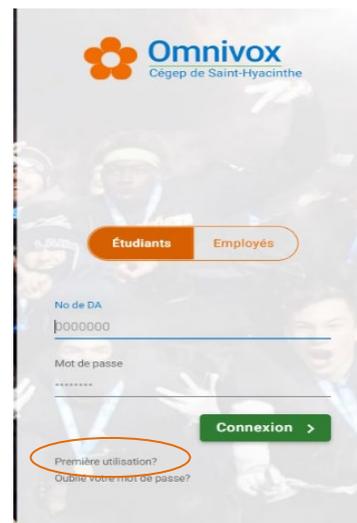
Le Portail Omnivox est une plateforme interactive permettant de réaliser de nombreuses actions : effectuer votre choix de cours, récupérer et modifier votre horaire, consulter votre grille de cheminement pédagogique, payer vos frais d'inscription, etc.

Voici la procédure pour s'y inscrire :

- Sur la [page Omnivox du site internet](#) du Cégep
- À droite de la page d'accueil du Portail Omnivox, cliquez sur le bouton Étudiants et cliquez sur « [Première utilisation?](#) »
- Suivez les directives. **Vous aurez besoin de votre numéro de Demande d'Admission (DA) et de votre code permanent. Ces numéros sont inscrits sur votre lettre d'admission.** Aussi, vous devez absolument avoir une adresse courriel personnelle.

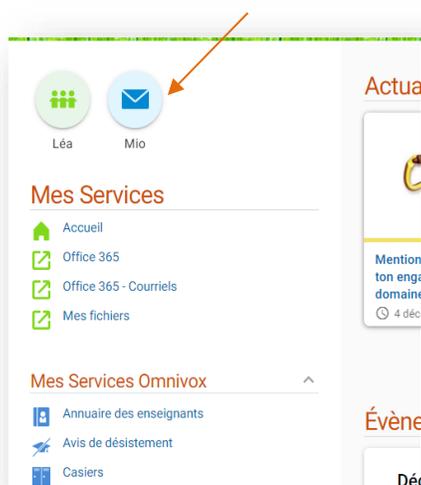
Le numéro de DA est inscrit à la case *Numéro de dossier* sur l'avis d'admission.

Lorsque votre inscription est réussie, vous recevez un message de confirmation sur cette adresse courriel. Vous pouvez alors accéder au Portail Omnivox.



PORTAIL OMNIVOX : SECTIONS IMPORTANTES À CONSULTER RÉGULIÈREMENT

- **MIO - messagerie Interne Omnivox** – à gauche de l'interface sur le Portail



Il est important de consulter régulièrement votre messagerie MIO. C'est la plate-forme de transmission des diverses informations que le Cégep fait parvenir aux étudiants.

- *Informations pour la rentrée* - sous la rubrique *Mes communautés*, au centre de l'interface.



Vous devez prendre connaissance des documents qui sont dans *Informations générales* de l'onglet *Informations pour la rentrée*.

 Vous devez également consulter les documents sous *votre programme d'admission*. Vous y trouverez entre autres, la grille de cours reliée à votre programme, des documents d'information et divers formulaires.

- **Guide de la rentrée**

Il est publié sous la rubrique *Actualités*, dans le haut de l'interface. Vous y trouverez toutes les informations relatives à la rentrée scolaire, notamment en ce qui concerne l'accès à votre horaire de cours. Consultez régulièrement cette rubrique et surveillez, le guide de la rentrée sera disponible quelques semaines avant la rentrée.

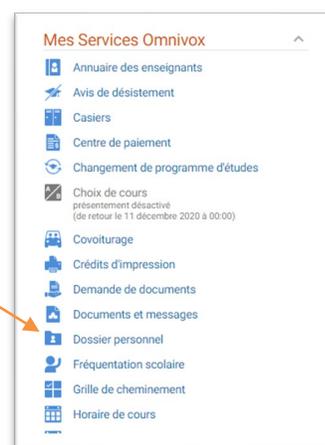


ÉTUDIANTS/ÉTUDIANTES EN SOINS INFIRMIERS

Vous devez vous référer au guide d'accueil de votre département concernant vos vaccins. Dans la mesure du possible, il est recommandé de les recevoir AVANT votre arrivée.

B) PHOTO

Dès que vous avez accès à Omnivox du Portail du Cégep, vous devez nous envoyer votre photo. Vous devez passer par le module qui se situe dans *Dossier personnel*, section *Mes Services Omnivox*. Des informations techniques seront alors disponibles.

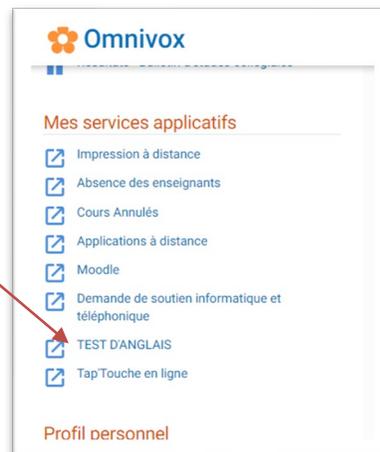


Attention, vous avez des délais pour déposer votre photo, veuillez-vous référer au Guide de la rentrée. La procédure se trouve dans les documents qui sont sous *Informations générales*, section *Informations pour la rentrée*.

C) TEST DE CLASSEMENT EN ANGLAIS

À la suite de votre inscription au Portail, vous pouvez faire votre test de classement en anglais. Pour effectuer votre test, vous devez :

- Cliquez l'onglet *Test d'anglais* sous la rubrique *Mes services applicatifs*
- Prenez connaissance des consignes ci-dessous
- Suivez les indications, vous devez répondre à toutes les questions.



ATTENTION : Si ce cours n'est pas à votre horaire à la première session, vous ne pourrez pas accéder au test sur le portail.

CONSIGNES SUPPLÉMENTAIRES :

Nous vous conseillons de prendre ce test de classement au sérieux car être classé au niveau approprié facilite autant votre apprentissage de l'anglais que celle de l'ensemble du groupe. Votre résultat sera comparé avec votre profil scolaire et toute anomalie sera sujette à une enquête.

Votre classement fera aussi l'objet d'une **vérification** à la première semaine de cours et le cas échéant, les enseignants vous reclasseront à un autre de niveau. Vous ne serez pas accepté dans un cours sans une vérification diagnostique.

Le fait de sous-performer délibérément lors du test de classement et se placer à un niveau d'anglais qui ne correspond pas à ses capacités réelles peut avoir des conséquences :

Pour vous :

- Changements à votre horaire qui peuvent créer des problèmes ou des insatisfactions
- Retard dans votre cheminement scolaire s'il est impossible de vous inscrire dans le niveau auquel vous appartenez réellement
- Retard dans la matière puisqu'une à deux semaines de cours peuvent être manquées
- Risque d'achat de matériel en double
- Démotivation parce qu'il n'y a pas de défi, ce qui peut mener à l'échec du cours
- Mauvaise préparation aux études universitaires qui exigent des lectures complexes en anglais même dans les universités francophones

Pour les autres étudiants :

- Climat de classe intimidant
- Environnement de classe moins favorable à l'apprentissage

Il est donc dans votre intérêt de répondre aux questions honnêtement !

Le test d'anglais se fait uniquement si un cours d'anglais est prévu à la 1re session. Il est à effectuer dans un délai prédéterminé et il est de votre responsabilité de le faire dès que vous avez accès au module.

D) CHOIX DE COURS ET RÉCUPÉRATION DES HORAIRES

Chaque étudiant inscrit doit effectuer son choix de cours, c'est-à-dire choisir les cours qu'il souhaite suivre pendant la session dépendamment de son programme. **Le choix de cours se fait AVANT votre arrivée** tandis que la récupération des horaires se fera une dizaine de jours avant le début de la session.

Voici la procédure à suivre pour effectuer le choix de cours :

- Cliquez sur l'onglet *Choix de cours* sous la rubrique *Mes services Omnivox*
- Inscrivez vos choix par ordre de préférence de 1 à 3, si vous devez choisir un cours complémentaire ou d'éducation physique. Vous devez obligatoirement faire 3 choix
- Suivez les directives
- Appuyez sur le bouton « Confirmer » pour valider votre inscription aux cours en entrant votre mot de passe qui correspond à celui de votre connexion au Portail

Le choix de cours est à effectuer dans un délai prédéterminé (date à surveiller sur le portail). Même s'il n'y a pas de choix en tant que tel (dans certaines situations), vous devez faire cette démarche d'inscription aux cours car celle-ci confirme la venue de l'étudiant. **SI VOUS NE CONFIRMEZ PAS VOTRE CHOIX DE COURS DANS LA PÉRIODE DONNÉE, VOUS SEREZ CONSIDÉRÉ COMME DÉSISTÉ ET DONC DÉSINSCRIT.**

E) PAIEMENT DES DIFFÉRENTS FRAIS

Voici le détail des frais à payer

- Facturation des frais d'analyse de dossiers pour fin de cheminement scolaire - 100\$ (uniquement pour les étudiants internationaux, une seule fois et non remboursables)
- Frais afférents
- Frais du REECSH
- Droits de scolarité (sauf étudiants de nationalité française)
- Frais pour impression et reprographie (optionnel)

➔ Vous recevrez un courriel vous détaillant les modes de paiement possibles et la facture électronique sera déposée sur votre portail Omnivox.

L'émission du permis d'étude engage l'obligation de paiement des frais. À la réception du permis d'études, l'étudiant avise le directeur du recrutement et développement international. Celui-ci transmet la confirmation de fréquentation scolaire au Service de l'organisation scolaire et aux Services administratifs.

Il n'y a AUCUNE entente de paiement possible donc, préparez-vous AVANT d'arriver au Canada et prévoyez payer vos frais en INTÉGRALITÉ avant de récupérer votre horaire de cours.

➔ **Sans paiement des frais afférents et de scolarité, votre compte sera bloqué, vous ne pourrez pas récupérer pas votre horaire et vous ne pourrez pas entrer en classe.**

Voir l'annexe – Remboursement de frais pour connaître les conditions de remboursement

EXEMPTIONS DE FRAIS DE SCOLARITÉ ET BOURSES D'EXCELLENCE :

Les étudiants internationaux ne sont pas admissibles au programme d'aide financière du gouvernement du Québec. Il n'y a aucune exemption à cette règle. Par contre, le ministère de l'Enseignement supérieur permet à certains étudiants internationaux de bénéficier d'exemptions de frais de scolarité ou de bourses d'excellence. Seuls les programmes techniques sont admissibles à ces programmes. Les cégeps font la sélection des étudiants admissibles mais c'est le Ministère qui les sélectionne de façon définitive. Si vous êtes admissible pour bénéficier de l'un des programmes, vous serez contacté par le Cégep.

Il ne faut pas compter sur la bourse pour établir le budget, car celle-ci est offerte à peu d'étudiants.

Il y a beaucoup de demandes de bourses et seulement quelques bourses disponibles.

Une exemption n'est jamais garantie même si le dossier est présenté. Il faut donc prévoir payer les frais dès le début de la session et démontrer les preuves de capacités financières pour l'obtention des documents d'immigration.

Les étudiants sélectionnés doivent payer les frais de scolarité. Lorsque l'octroi de l'exemption ou de la bourse sera connu, le cas échéant, les étudiants seront remboursés. Le mode de remboursement sera le même que celui du paiement.

TOUS LES ÉTUDIANTS DOIVENT PAYER LEUR FRAIS AFFÉRENTS ET/OU LES FRAIS DE SCOLARITÉ DANS LES DÉLAIS PRESCRIT. SI CES DÉLAIS NE SONT PAS RESPECTÉS, LES ÉTUDIANTS SERONT DÉINSCRITS.

F) L'ASSURANCE-MALADIE

ÉTUDIANTS VISÉS PAR UNE ENTENTE DE SÉCURITÉ SOCIALE AVEC LE QUÉBEC

Le gouvernement du Québec a conclu des ententes de réciprocité en matière de sécurité sociale incluant un volet relatif à la santé [avec certains pays](#) . Les étudiants provenant de ces pays doivent consulter le site de la *Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)* afin d'obtenir des renseignements sur la façon de s'inscrire.

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/etudiants-etrangeurs-inscrivez-vous-ligne-a-assurance-maladie>

Étudiants de nationalité française pouvant bénéficier de la sécurité sociale :

Français de la métropole (France entière)

- Guadeloupe
- Guyane française
- Réunion
- Martinique
- Saint-Pierre-et-Miquelon
- Saint-Martin

Étudiants de nationalité française ne pouvant pas bénéficier de la sécurité sociale :

- Calédonie
- Polynésie française
- Mayotte

- Terres australes et antarctiques françaises
- Wallis-et-Futuna

L'inscription à la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ) se fera à votre arrivée au Québec.

IMPORTANT : même si les étudiants sont éligibles à la RAMQ, ils doivent souscrire à l'assurance offerte par le Cégep de Saint-Hyacinthe (90\$/mois) en attendant d'avoir reçu leur confirmation RAMQ. Une fois la carte d'assurance maladie reçue les étudiants doivent aller présenter cette dernière à Cléo Tremblay, au local D-1300, afin de se désinscrire de l'assurance offerte par le Cégep.

ÉTUDIANTS NON VISÉS PAR UNE ENTENTE DE SÉCURITÉ SOCIALE AVEC LE QUÉBEC

Les étudiants dont le pays ne bénéficie pas d'une entente devront adhérer à une assurance collective offerte directement par le Cégep de Saint-Hyacinthe. Cette assurance couvrira les **frais de soins médicaux et hospitalisation**. Elle est obligatoire.

TOUS les étudiants internationaux NON admissibles à la *Régie de l'assurance maladie du Québec* **et** qui fréquentent notre établissement sont tenus de souscrire à cette assurance. Cette assurance sera facturée à chaque session et c'est à l'étudiant d'en assurer le paiement dans les délais demandés. Il faut prévoir environ 1 100\$ par année payable en 2 versements.

G) LES ÉTUDIANTS À BESOINS PARTICULIERS

Certains étudiants ont des besoins particuliers liés à une limitation fonctionnelle majeure : dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, dysphasie, problème auditif, etc.

Au Cégep de Saint-Hyacinthe, un service est offert aux étudiants ayant ce type de besoin : le service d'aide à l'intégration des élèves (SAIDE). Il accueille l'étudiant afin d'évaluer ses besoins particuliers et d'élaborer un plan d'intervention individualisé en lien avec sa problématique et les recommandations de son diagnostic médical. Il assure le suivi des étudiants auprès des différentes ressources pédagogiques.

Pour obtenir les services spécialisés du SAIDE, **l'étudiant doit avoir un diagnostic médical d'un médecin ou d'un spécialiste québécois selon la problématique ou handicap**. Si vous êtes concerné, il sera donc important d'obtenir le diagnostic auprès d'un spécialiste dès votre arrivée (attention, des délais sont à prévoir pour obtenir un rendez-vous). L'équipe du SAIDE pourra vous guider sur le choix d'un spécialiste au besoin. Vous pourrez ensuite vous inscrire via le [formulaire d'inscription](#). Une personne de l'équipe vous contactera pour vous donner rendez-vous pour procéder à l'ouverture de son dossier.

Nous vous invitons à prendre connaissance des [informations concernant ce service](#) sur notre site web.

Sans diagnostic d'un spécialiste du Québec, VOUS NE SEREZ PAS ADMISSIBLE AU SAIDE, même avec une preuve de diagnostic d'un médecin de votre pays d'origine.

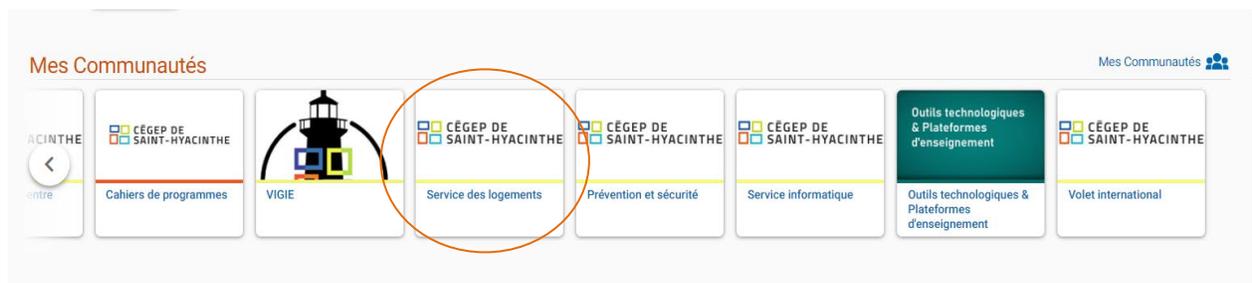
5. LES ACTIONS À POSER EN LIEN AVEC VOTRE ARRIVÉE ET INSTALLATION

A) LE LOGEMENT

Le logement est une partie très importante de votre installation au Canada. Il est important de connaître ce qui s'offre à vous avant d'arriver sur place. Il est de votre responsabilité de trouver votre logement. Voici un lien vidéo pour les logements : <https://www.youtube.com/watch?v=JXrSlvHCkV8>

Le coût mensuel moyen d'une chambre chez l'habitant oscille entre 450 \$ et 750 \$ selon le quartier et les options incluses. Pour un appartement, multipliez ces chiffres par le nombre de personnes qui pourraient y être hébergées. **Pour éviter toute surprise, nous vous invitons à parcourir plusieurs annonces, afin de vous faire une idée des prix.** Les cautions au Québec sont interdites. Pour en savoir plus sur la façon dont les logements sont régis au Québec : [Tribunal administratif du logement](#).

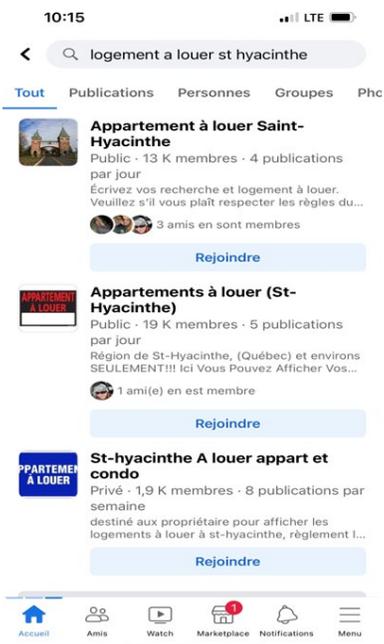
Il n'y a pas de résidences étudiantes au Cégep de Saint-Hyacinthe. Toutefois, une liste de logements est offerte aux étudiants inscrits au Cégep. **Les étudiants peuvent consulter les listes de logements directement sur le Portail du Cégep.** Les logements ne font pas l'objet de vérification de notre part.



Voici d'autres possibilités pour la recherche de logement :

- **Marketplace** : appartements, logements, chambres à louer. N'oubliez pas de mettre le rayon de recherche sur St-Hyacinthe et les environs.
- **Facebook : Spotted St-Hyacinthe** : vous pouvez écrire votre propre annonce avec votre besoin détaillé (taille de l'appartement souhaité, type, coût maximum souhaité, etc.) Soyez précis !
- **KIJJI** :
<https://www.kijiji.ca/b-chambres-a-louer-colocataire/saint-hyacinthe/c3611700151>
[Logement A Louer | Kijiji à Saint-Hyacinthe : acheter et vendre sur le site de petites annonces no 1 au Canada.](#)
- **Autres**:
 - [Tous les logements à louer à Saint-Hyacinthe sur LesPAC immo](#)
 - [55 Appartements à Louer à Saint-Hyacinthe | REALTOR.ca](#)
 - [Logis Québec.com](http://www.logisquebec.com)
 - <http://www.immeubleqf.com>
 - <https://www.complexedaubigny.com/index.php/etudiants-internationaux/>
 - <https://www.logisquebec.com>
 - <https://fr-ca.roomlala.com/chambre-a-louer/CA-Canada/saint-hyacinthe>
 - <https://www.lecourrier.qc.ca/petites-annonces/>
 - <https://qdb.ca>

Pages Facebook :



N'hésitez pas à **consulter toutes les rubriques** en utilisant toutes sortes de mots clés autres que logements ou appartements. En élargissant vos recherches et en utilisant des mots comme chambre, colocation, colocataires, coloc, étudiants ou autres, vous obtiendrez des résultats vous permettant d'accéder à une offre plus vaste d'hébergement.

Voici d'autres trucs utiles dans votre recherche de chambre ou de logement :

Contactez la Maison de la famille des maskoutains : [Nouveaux arrivants – Nouveau dossier - Maison de la Famille des Maskoutains \(mfm.qc.ca\)](https://www.mfm.qc.ca) IL FAUT REMPLIR LE FORMULAIRE EN LIGNE POUR RECEVOIR UN RETOUR D'APPEL : <https://www.mfm.qc.ca/activites-et-services/nouveaux-arrivants-nouveau-dossier/>

- Regardez les différents liens TOUS les jours. Soyez **proactif** et écrivez rapidement au propriétaire. N'hésitez pas à mentionner vos qualités en tant que futur locataire.
- **Spotted St-Hyacinthe** : écrivez vous-même une annonce qui décrit avec détails votre besoin. Par exemple, je m'appelle XXX et je cherche un logement (ou une chambre). Mon budget est de \$\$\$\$. Vous pouvez en profiter pour écrire des détails sur vous. Exemple : je suis une personne responsable, tranquille, fiable, ordonnée...
- **Logement temporaire (AIRBNB)** : Airbnb est une plateforme pour trouver un hébergement temporaire. De quelques jours à quelques semaines. C'est plus dispendieux qu'un logement assurément, mais ça peut aider pour s'installer quelques jours afin de prendre le temps de trouver un appartement permanent. Il faut simplement se créer un compte et affiner vos recherches pour trouver le logement temporaire qui vous convient. Les chambres chez

l'hôte sont généralement moins dispendieuses qu'un logement complet. Voici le lien pour en savoir plus sur cette plateforme : [Premiers pas sur Airbnb - Centre d'aide Airbnb](#)

B) LE TRANSPORT

Le Cégep de Saint-Hyacinthe et ses partenaires sont fiers d'offrir la Passe écolo aux étudiants **inscrits à temps plein**. Une carte à puce, appelée [carte OPUS¹](#), est remise aux étudiants à leur arrivée² et celle-ci sert de passe universelle donnant accès à certains services de transport, notamment le transport urbain de la ville de Saint-Hyacinthe et de la MRC des Maskoutains, la ligne qui se rend au métro Longueuil-Montréal et certains autres circuits urbains entre Saint-Hyacinthe et Montréal. **Le coût de la Passe écolo est inclus dans la facture étudiante et les étudiants peuvent se déplacer toute la durée du trimestre. En cliquant sur le lien suivant, vous aurez l'information complète des circuits de la Passe écolo.**

[Passe écolo Cégep de Saint-Hyacinthe](#)

N'achetez pas votre carte OPUS à votre arrivée à Montréal puisque votre inscription à temps plein au Cégep vous donne cet avantage. Pour recevoir la Carte OPUS dès votre arrivée, vous devez avoir fait parvenir votre photo dans les délais prescrits. Voir le Guide de la rentrée.

Saint-Hyacinthe est une ville très accessible à partir de Montréal en train ou en autobus :

- En vous rendant au métro Longueuil-Montréal en autobus³ : [Trajet par la ligne 200](#)
- Par train : [VIA Rail Canada.ca](#)
- Saint-Hyacinthe/Montréal : [Ligne 300 - centre-ville Montréal](#)
- Saint-Hyacinthe/Montréal : [Orléans Express](#)

C) ACCUEIL DES ÉTUDIANTS

Le Cégep de Saint-Hyacinthe a à cœur l'accueil et l'encadrement de ses étudiants internationaux. Vous serez convoqués à participer une activité dédiée spécifiquement aux étudiants venant de l'étranger.

L'activité pour les étudiants internationaux est OBLIGATOIRE. Vous devez donc prévoir votre arrivée environ une semaine avant le début de la session. La date vous sera confirmée quelques semaines avant le début des cours.

D) DOCUMENTS À APPORTER LORS DE L'ACTIVITÉ D'ACCUEIL

Afin de compléter votre dossier, vous devez présenter les originaux des documents suivants :

- Passeport
- Permis d'études
- Permis de travail (pour les programmes techniques comportant des stages uniquement)

¹Sur cette carte Opus, vous pourrez ajouter d'autres titres de transport au besoin. La carte OPUS est utilisée par les sociétés de transport de la grande région montréalaise et dans la région de la ville de Québec.

²Pour vous prévaloir de la carte OPUS dès le début du trimestre, vous devez avoir fait parvenir votre photo dans les délais prescrits. S'il n'y a pas de photo au dossier, le Cégep ne peut faire la demande au service de transport pour faire émettre votre carte OPUS. Veuillez vous référer au Guide de la rentrée pour la date butoir de remise de photo.

³Inclus sur votre carte Opus

- CAQ (Certificat d'acceptation du Québec)

Pour d'autres informations, nous demeurons disponibles. **SOYEZ LES BIENVENUS AU CÉGEP DE SAINT-HYACINTHE, AU PLAISIR DE VOUS RENCONTRER!**

ANNEXE - REMBOURSEMENT DES FRAIS

ANNULATION DE TRIMESTRE OU DE COURS

- **Si l'étudiant international annule volontairement sa session avant le début des cours :**

Frais afférents : 280.22\$	Montant remboursé : 211.82\$
Banque d'impression de 40 \$	Montant remboursé : 40 \$
Droits de scolarités pour étudiants étrangers être appliqués)	Remboursés (des frais administratifs pourraient
Frais association étudiante REECSH/ PAE de 76\$	Remboursés totalement
Frais d'analyse de dossier 100 \$	Non remboursables
Frais pour retard de paiement 25 \$	Non remboursables

Si l'étudiant ne respecte pas les règles, procédures et critères régissant l'admission ou son inscription au Cégep (selon le Règlement 12) : (par exemple, absence du permis d'étude)

- Frais afférents 280.22\$ Montant remboursé : 280.22\$
- Banque d'impression de 40 \$ Montant remboursé : 40 \$
- Droits de scolarités pour étudiants étrangers Remboursés (des frais administratifs pourraient être appliqués)
- Frais association étudiante REECSH/ PAE de 76\$ Remboursés totalement
- Frais d'analyse de dossier 100 \$ Non remboursables
- Frais pour retard de paiement 25 \$ Non remboursables
- **Si l'étudiant étranger annule volontairement sa session après le début des cours, mais avant la date limite d'abandon :**
- Frais afférents 280.22\$ Non remboursables
- Banque d'impression de 40 \$ Non remboursables
- Droits de scolarités pour étudiants étrangers Remboursés (des frais administratifs pourraient être appliqués)
- Frais association étudiante REECSH/ PAE de 76\$ Non remboursables
- Frais d'analyse de dossier 100 \$ Non remboursables
- Frais pour retard de paiement 25 \$ Non remboursables

**Les montants indiqués dans ce tableau sont à titre indicatif et les frais réels qui seront facturés peuvent différer.

Note

Si l'étudiant avait récupéré sa passe universelle pour le transport collectif (carte OPUS), celle-ci sera automatiquement désactivée.

Mode de remboursement

Règle générale, le remboursement se fait par transfert bancaire, l'étudiant doit compléter les formulaires destinés à cet effet et fournir les documents demandés.

La direction des ressources financières se réserve le droit de changer ou de proposer un autre mode de remboursement. Pour toute question, l'étudiant doit communiquer par courriel à l'adresse suivante : facturation_etudiants@cegepsth.qc.ca